

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

**Séance du 9 juin 2023 à 19 heures 00 minute
Salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Dieuze**

Etaient présents :

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Bernard FRANÇOIS, Mme Agathe DREISTADT, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Laurence OBELLIANNE, Mme Isabelle PETIT-FONTAINE, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN.

Excusé :

M. Bernard LOUIS

Procurations :

M. Lahcen BERDOUZI donne pouvoir à M. Michel HAMANT, M. Christophe ESSELIN donne pouvoir à M. Bernard FRANÇOIS, Mme Sandrine PIERRON donne pouvoir à Mme Claudine BAU, M. Dominique SASSO donne pouvoir à M. Daniel HOCQUEL.

COMMUNICATIONS :

Le maire ouvre la séance et informe l'assemblée des directives relatives aux élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

Point n° 23/IV/25 Elections sénatoriales. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 23/IV/25 : ELECTIONS SENATORIALES. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux
pour l'élection des sénateurs,